

Règlement du concours

Lève la main pour accueillir un.e stagiaire!

Donne des ailes à la relève enseignante en immersion française.

1. Organisation du concours

Le concours est organisé par l'Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI). Il vise à encourager les enseignants.es en immersion française, qui n'ont pas encore eu l'occasion d'accueillir de stagiaire ou qui n'en ont pas accueilli depuis plus de trois ans, à s'inscrire dans une banque de personnes intéressés.ées à devenir superviseur.eure de stage. Cette banque sera partagée avec les universités participantes en fonction de leur situation géographique et de leurs besoins en placement de stagiaires en éducation.

2. Durée du concours

Le concours débutera le 7 janvier 2025 et se terminera le 20 février 2025, à minuit, heure de l'Est.

3. Admissibilité

Le concours est ouvert aux personnes en enseignement d'immersion française au Canada qui :

- S'inscrivent pendant la période du concours (du 7 janvier au 20 février 2025) dans la banque de noms de l'ACPI pour manifester leur intérêt à devenir superviseur.eure de stage au printemps ou à l'automne 2025.
- Détiennent un diplôme d'études universitaires en éducation reconnu au Canada et dans la province ou le territoire de travail.
- Occupent un poste à temps plein en immersion française pour les deux prochaines années scolaires (2024-2025 et 2025-2026).
- Comptent au moins cinq ans d'expérience en enseignement en immersion française au moment de l'inscription.
- N'ont pas encore eu l'occasion d'accueillir de stagiaire ou n'en ont pas accueilli depuis plus de trois ans à la date de leur inscription.
- Sont membres de l'ACPI (adhésion gratuite, A ou A+).

Les membres du conseil d'administration et les employés.ées de l'ACPI ne sont pas admissibles au concours de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint.e, parents, frères, sœurs et enfants).

4. Comment participer

Pour participer au concours, chaque enseignant.e en immersion française admissible doit :

- S'inscrire dans la banque de noms de l'ACPI en tant que personne intéressée à devenir superviseur.eure de stage en remplissant le [formulaire du concours](#) entre le 7 janvier et le 20 février 2025, et confirmer sa participation au concours en cochant la case correspondante dans le formulaire.
- Toutes les personnes répondant aux critères d'admissibilité ayant complété le [formulaire](#) d'inscription recevront automatiquement :
- Un rabais de 50 % sur leur adhésion à l'ACPI lors d'une inscription, d'un renouvellement ou d'un surclassement.
- Un guide gratuit intitulé Les 10 ressources incontournables de l'ACPI.

5. Prix

Les prix suivants seront attribués dans le cadre du concours :

Six prix de participation :

- Cela comprend six tirages au sort, un par semaine du 14 janvier au 18 février 2025, offrant la chance de remporter un ouvrage publié par l'ACPI (d'une valeur de 30 \$ à 70 \$), accompagné d'une adhésion A+ gratuite d'un an (d'une valeur de 90 \$).

Prix Congrès :

- Cela inclut une inscription gratuite pour le Congrès de l'ACPI, qui se tiendra à Banff du 13 au 15 novembre 2025 (valeur approximative de 625 \$).
- L'inscription couvre l'entrée aux conférences et aux activités du Congrès.
- Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas inclus.
- Le tirage pour ce prix aura lieu à la fin du concours, le 20 février 2025.

6. Sélection des gagnants.es

Les gagnants.es seront choisis.es par tirage au sort parmi les participants.es admissibles inscrits.es dans la banque de noms de l'ACPI durant la période du concours.

- **Les prix de participation :** Les tirages auront lieu chaque mardi pendant la durée du concours, du 14 janvier au 18 février 2025, et chaque gagnant.e sera informé.ee par courriel dans les trois jours suivant le tirage hebdomadaire.
- **Le prix Congrès :** Un tirage final pour déterminer le ou la récipiendaire du prix Congrès aura lieu le 20 février 2025. La personne gagnante sera contactée par courriel dans les trois jours suivant le tirage.

7. Remise des prix

Les prix seront envoyés aux gagnants.es par voie postale ou courriel selon les modalités appropriées. L'ACPI se réserve le droit de vérifier l'identité et l'admissibilité des gagnants.es avant l'envoi des prix.

8. Publicité et autorisation

En acceptant leur prix, les gagnants.es autorisent l'ACPI à utiliser leur nom, leur photo et leur témoignage sur ses plateformes numériques et lors des événements promotionnels liés au concours, sans autre compensation.

9. Renseignements personnels

Les renseignements personnels fournis lors de la participation au concours seront recueillis, utilisés et protégés en conformité avec la politique de confidentialité de l'ACPI. Ils seront uniquement utilisés aux fins de l'administration du concours et pour transmettre la candidature des personnes intéressées à devenir superviseurs.eures de stage en immersion française auprès des universités participantes.

10. Limitation de responsabilité

L'ACPI se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de retard, d'erreur d'inscription, de panne technique ou de tout autre problème technique, humain ou matériel qui pourrait affecter le bon déroulement du concours.

11. Modification des règles du concours

L'ACPI se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours pour quelque raison que ce soit, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, si requis.

12. Acceptation des règles

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes règles. Toute personne participante qui enfreint ces règles sera disqualifié du concours.

13. Information

Pour toutes demandes d'information à propos de ce concours, merci d'écrire à mgaumont@acpi.ca